

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-273

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et
de froid" - Budget supplémentaire - Année 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction des Finances

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et de froid" - Budget supplémentaire - Année 2026

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid en date du 16 juin 2026.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte unique financier 2025. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2026 concernant le budget de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2026 concernant le budget de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ



REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

En milliers d'euros

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	103,7	Recettes	91,0
Dépenses	122,4	Dépenses	87,6
Résultat de l'exercice	-18,7	Résultat de l'exercice	3,4
Résultat antérieur	13,2	Résultat antérieur	23,7
Résultat cumulé	-5,5	Résultat cumulé	27,1
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,0
		Résultat net de l'investissement	27,1
Résultat net cumulé	21,6		

Le résultat net cumulé de l'exercice 2025 s'établit à un montant de 21,6 K€.

Il se compose du résultat cumulé de la section d'exploitation d'un montant de – 5,5 K€, auquel se rajoute le résultat net de l'investissement (27,1 K€).

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2026	BS 2026	TOTAL VOTE (BP + BS)	
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	79,0	44,7	123,7	(1)
<i>Autres produits de gestion courante</i>	79,0	44,7	123,7	
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	68,3	44,7	113,0	(2)
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>		5,5	5,5	
Charges à caractère général	36,0	46,4	82,4	
Charges de personnel	30,0	-5,0	25,0	
Charges financières	2,3	-2,3	0,0	
Autres	0,0	0,1	0,1	
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	10,7	0,0	10,7	(3)

1. Les recettes d'exploitation

Il est ajouté 44,7 K€ dont 42,2 K€ pour l'équilibre de la section et 2,5 K€ pour de le remboursement des frais de contrôle des réseaux.

2. Dépenses d'exploitation

Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'exploitation de 5,5 K€.

Les charges à caractère général sont augmentées de 46,4 K€ dont :

- 24,2 K€ pour les contrôles et entretien des réseaux dans le cadre de la fin de la délégation de service public (DSP) des Brizeaux.
- 22,22 K€ complémentaires au titre des contributions au budget principal.

Les charges de personnel sont réduites de - 5 K€. Elles concernent le remboursement de la rémunération du directeur mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les charges d'intérêts sont supprimées (- 2,3 K€).

Les autres dépenses de 0,1 K€ concernent une inscriptions pour des intérêts moratoires.

3. Auto-financement

La section d'investissement s'équilibrant par ailleurs, il n'est pas nécessaire de dégager un auto-financement disponible supplémentaire.

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2026	BS 2026	TOTAL VOTE (BP + BS)	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	419,0	18,8	27,1	(1)
<i>Excédent antérieur reporté</i>		27,1	27,1	
<i>Avance remboursable</i>	0,0	410,7	410,7	
<i>Volume d'emprunt théorique</i>	419,0	-419,0	0,0	
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	429,7	18,8	448,5	(2)
<i>Immobilisations corporelles</i>	419,7	28,8	448,5	
<i>Emprunts remboursés</i>	10,0	-10,0	0,0	
			0,0	
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	-10,7	0,0	-10,7	

Dans le cadre de la nouvelle DSP, il est prévu l'acquisition d'une parcelle pour installer le nouveau réseau de chaleur. Afin de maîtriser la soutenabilité financière de ce budget, le financement de ce terrain se fera par une avance remboursable du budget principal et non par un emprunt. Les inscriptions réalisées au BS sont ajustées en conséquence.

1. Recettes d'investissement

Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'investissement de 27,1 K€.

Il est inscrit un montant de 410,7 K€ au titre de l'avance remboursable provenant du budget principal.

Le volume théorique d'emprunt est réduit de – 419 K€ correspondant au montant voté au BP 2026.

2. Dépenses d'investissement

Il est inscrit 1,1 K€ pour le remplacement des calorifuges de certaines sous-stations du réseau de chaleur des Brizeaux et 27,7 K€ pour l'équilibre du budget.

Le montant du capital d'emprunt est supprimé (- 10 K€) avec le choix de l'avance remboursable.